

## ENQUETE « Salaires-Emploi » PORTANT SUR LES ANNEES 2016 et 2017

Pour faciliter le traitement des données, nous avons prévu que ce questionnaire soit rempli par voie électronique.  
Seules les zones à remplir sont accessibles - Préférez les touches de tabulation pour passer d'une cellule à l'autre.  
ATTENTION de ne pas omettre les cases à cocher.

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom de la société

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Adresse E-mail :

Adresse et nombre de salariés des autres établissements :

ACTIVITE PRINCIPALE :

Code A.P.E. (N.A.F.) :

Appartenance à un Groupe :

OUI NON 

Si oui, lequel :

Votre entreprise a-t-elle connu une modification de sa structure juridique durant l'année 2017

OUI NON 

Si oui, laquelle :

Fusion absorption acquisition rachat regroupement d'activités 

autres :

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENQUETE :

## EFFECTIFS

Nombre total de salariés au 31 décembre 2016 :

- dont nombre total d'hommes :

C.D.I. :

Dont contrats aidés

C.D.D.:

- dont nombre total de femmes :

C.D.I. :

Dont contrats aidés

C.D.D.:

Nombre total de salariés au 31 décembre 2017 :

- dont nombre total d'hommes :

C.D.I. :

Dont contrats aidés

C.D.D.:

- dont nombre total de femmes :

C.D.I. :

Dont contrats aidés

C.D.D.:

Effectifs moyens mensuels en 2016 :

Effectifs moyens mensuels en 2017 :

(Somme des effectifs mensuels de l'année concernée divisée par 12)

## TRAVAIL INTERIMAIRE

- Nombre de **journées** de travail intérimaire effectuées en :

2016

2017

**OU**

- Nombre d'**heures** de travail intérimaire effectuées en :

2016

2017

- Nombre de salariés sous contrat de travail intérimaire :

2016

2017

- Quels sont le (s) motif (s) de recours au travail temporaire ?

## TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Votre entreprise est-elle assujettie à l'obligation légale d'emploi?

OUI

NON

(Pour information, les entreprises de 20 salariés et plus sont tenues d'employer à temps plein ou à temps partiel dans la proportion de 6% de leur effectif, des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH substituées aux COTOREP depuis le 1er janvier 2006), des victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle (AT-MP), des pensionnés d'invalidité, des mutilés de guerre, des titulaires de la carte d'invalidité ou de l'allocation aux adultes handicapés).

Appliquez-vous un accord spécifique à l'emploi des travailleurs handicapés? OUI  NON

Si oui, indiquez le type d'accord (de groupe, d'entreprise ou d'établissement) et la date de signature :

Comment avez-vous géré en 2017 votre obligation d'emploi des travailleurs handicapés?

- par le versement de la contribution à l'Agefiph : OUI  NON

- par la signature d'un contrat avec des établissements agréés suivants :

- entreprises adaptées (EA) OUI  NON

- centres de distribution de travail à domicile (CDTD) OUI  NON

- services d'aides par le travail (ESAT) OUI  NON

- par l'emploi de travailleurs handicapés au titre du 6% selon votre effectif : OUI  NON

Si oui, indiquez le nombre d'emplois :

(calcul obtenu en multipliant votre effectif d'assujettissement par 6%, le nombre d'emplois étant arrondi à l'entier inférieur)

Répartition des travailleurs handicapés par type de contrat et par catégorie socio-professionnelle :

SECTEUR D'ACTIVITE	CATEGORIE PROF	31 DECEMBRE 2017							
		HOMMES				FEMMES			
		C.D.I	C.D.D	Temps Plein	Temps Partiel	C.D.I	C.D.D	Temps Plein	Temps Partiel
PRODUCTION	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
COMMERCIAL et MARKETING	Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
LOGISTIQUE	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
ADMINISTRATIF	Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0	0	0	0	0

**Nombre de travailleurs handicapés :**

- stagiaires de la formation professionnelle :
- dont la lourdeur du handicap a été demandée par l'entreprise et reconnue par la DDTEF :
- recrutés à la sortie d'une entreprise adaptée, d'un centre de distribution de travail à domicile ou d'un établissement au service d'aide par le travail :
- recrutés de moins de 35 ans  - recrutés de plus de 45 ans

**Nombre de travailleurs handicapés par catégorie d'handicap :**

CATEGORIES	Nombre de travailleurs
Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées :	
RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)	
AAH (allocation aux adultes handicapés)	
carte invalidité (mini 80%)	
Victimes d'accident du travail, de maladie professionnelle ou invalides pensionnés (*)	
Mutilés de guerre et assimilés	
Militaires et anciens militaires titulaires d'une pension d'invalidité	
Veuves de guerre non remariées titulaires d'une pension	
Veuves de guerre remariées ayant au moins un enfant à charge	
Sapeurs-pompiers volontaires victimes d'accident	
Orphelins de guerre âgés de moins de 21 ans	
Femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un service de guerre	

(\*) Pour les AT-MP, merci d'indiquer le taux d'IPP (minimum 10%) :

## ANCIENNETE

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2016 et 2017, selon l'ancienneté :

		Ancienneté															
		< à 3 ans				≥ à 3 ans et < à 10 ans				≥ à 10 ans et < à 15 ans				≥ à 15 ans			
Niveaux		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## DUREE DU TRAVAIL

Quelle est la durée hebdomadaire collective du travail ?

en 2016:

en 2017:

### **Entreprise ayant réduit le temps de travail des salariés :**

Date de réduction effective du temps de travail :

A quelle date avez-vous conclu un accord de réduction du temps de travail ?

Date de signature des éventuels avenants complémentaires :

Si vous n'avez pas conclu d'accord RTT, avez vous réduit unilatéralement la durée du travail ? OUI  NON

Disposez vous d'un accord d'entreprise relatif au forfait annuel en jours ? OUI  NON

### **Entreprise n'ayant pas réduit le temps de travail des salariés :**

Etes-vous en cours de négociation ? OUI  NON

Si oui, date probable de réduction du temps de travail :

Ou projetez-vous de réduire unilatéralement le temps de travail en 2018 ? OUI  NON

Si non, quand envisagez-vous de réduire le temps de travail des salariés ?

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(hors apprentissage et formation en alternance des jeunes)

Quel est le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation professionnelle continue ? en 2016  % en 2017  %

**Répartition des salariés** ayant suivi une formation professionnelle et **répartition des heures de formation dispensées** :

	2016				2017			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre de salariés ayant suivi une formation prof.	Nbre d'heures de formation	Nbre de salariés ayant suivi une formation prof.	Nbre d'heures de formation	Nbre de salariés ayant suivi une formation prof.	Nbre d'heures de formation	Nbre de salariés ayant suivi une formation prof.	Nbre d'heures de formation
Employés Ouvriers								
Techniciens et AM								
Cadres								
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE DES FORMATIONS DISPENSEES EN 2017			
Thèmes des formations	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés concernés	
		Hommes	Femmes
Bureautique			
Langue			
Management			
Métier			
Qualité			
Efficacité professionnelle			

### FORMATION EN ALTERNANCE DES JEUNES

*(Ces données figurent dans le rapport annuel unique et dans le bilan social)*

Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :      en 2016       en 2017

Sur quel(s) métier(s) ou pour quelle(s) formation(s) ont été conclus ces contrats ?

Si vous n'avez pas conclu de contrat de formation en alternance, quelle(s) en est (sont) la (les) raison(s)?



## APPRENTISSAGE

Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année : en 2016  en 2017  Si possible, indiquer l

## CPF (depuis le 1er janvier 2015)

Nombre de demandes formulées en 2017 :

- hors temps de travail :

- sur le temps de travail:

Nombre de demandes acceptées en 2017 :

- hors temps de travail :

- sur le temps de travail:

## CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)

Avez-vous eu recours au dispositif CIFRE durant ces deux dernières années ? OUI  NON

Si oui, combien ?

en 2016

en 2017

## CQP (Certificats de qualification professionnelle)

Avez-vous eu recours à ce dispositif en 2017 ? Si oui, pour quel certificats ?

## PREVISIONS D'EMPLOI POUR 2018, 2019 et 2020

Prévisions d'emploi par catégorie professionnelle et par secteur d'activité :

SECTEUR D'ACTIVITE	OUVRIERS EMPLOYES			TECHNICIENS AM			CADRES		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PRODUCTION									
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT									
COMMERCIAL ET MARKETING									
LOGISTIQUE									
ADMINISTRATF									
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**LES SALAIRES**

La partie « salaires » de l'enquête annuelle permet de mesurer l'évolution des rémunérations de l'ensemble du secteur d'une année sur l'autre.

**COMMENT REMPLIR L'ANNEXE II**

l'annexe II comprend :

- un tableau relatif aux niveaux de classification 1 à 6 pour lesquels les rémunérations minimales conventionnelles sont établies sur une base mensuelle,
- un tableau relatif aux niveaux de classification 7 : 7A et 7B pour lesquels les rémunérations minimales conventionnelles sont établies sur une base mensuelle (7A) et annuelle (7B),
- un tableau relatif aux niveaux de classification 8 à 12 pour lesquels les minima conventionnels sont fixés en montants annuels.

et pour assurer le suivi de l'accord du 14 décembre 2011 sur l'égalité salariale entre hommes et femmes dans la branche :

- un tableau relatif aux salaires moyens, mensuels ou annuels, pour 2016 répartis par tranche d'ancienneté

**NIVEAUX 1 à 7A****NIVEAUX 7B à 12**

Salariés concernés : les salariés à temps plein

Salariés exclus : les salariés à temps partiel, les représentants commerciaux (notamment les délégués vétérinaires), les salariés intérimaires, les salariés en CDD, les salariés en contrat de formation en alternance.

**Pour chacun des niveaux 1 à 7A, veuillez mentionner :**

- le salaire mensuel minimum,
- la moyenne arithmétique pondérée,
- le salaire mensuel maximum.

Il s'agit du **montant brut mensuel** y compris l'éventuel complément différentiel de salaire ou IRTT, correspondant à l'horaire normal à temps plein pratiqué dans l'entreprise.

**A l'exclusion :**

- des gratifications de caractère aléatoire, temporaire ou imprévisible,
- de la rémunération des heures supplémentaires,
- de la prime d'ancienneté,
- des éléments de salaires versés à une périodicité autre que mensuelle
- des indemnités ayant le caractère de remboursement de frais.

**Pour chacun des niveaux 7B à 12, veuillez mentionner :**

- la rémunération annuelle minimale,
- la moyenne arithmétique pondérée,
- la rémunération annuelle maximale.

Il s'agit du **montant brut annuel**, y compris l'éventuel complément différentiel de salaire ou IRTT, correspondant à l'horaire normal à temps plein pratiqué dans l'entreprise.

**Sont inclus :**

- les avantages en nature,
- toutes les primes ayant le caractère d'un complément de salaire.

**Sont exclus :**

- les gratifications de caractère aléatoire, temporaire ou imprévisible,
- la rémunération des heures supplémentaires,
- les sommes versées au titre de remboursement de frais,
- l'intéressement collectif et la participation légale.

## LES SALAIRES

### SALAIRES MENSUELS (Niveaux 1 à 6)

Niveaux	SALAIRES DECEMBRE 2016								SALAIRES DECEMBRE 2017							
	HOMMES				FEMMES				HOMMES				FEMMES			
	Nbre	Mini	MAP	Maxi	Nbre	Mini	MAP	Maxi	Nbre	Mini	MAP	Maxi	Nbre	Mini	MAP	Maxi
1																
2																
3																
4																
5																
6																

### SALAIRES MENSUELS ET/OU ANNUELS (7A et 7B)

7A(*)																
7B(*)																

(\*) Les lignes 7A et 7B sont à remplir en rémunération mensuelle (pour la 7A) ou en rémunération annuelle (pour la 7B).

### SALAIRES ANNUELS (Niveaux 8 à 12)

Niveaux	SALAIRES DECEMBRE 2016								SALAIRES DECEMBRE 2017							
	HOMMES				FEMMES				HOMMES				FEMMES			
	Nbre	Mini	MAP	Maxi	Nbre	Mini	MAP	Maxi	Nbre	Mini	MAP	Maxi	Nbre	Mini	MAP	Maxi
8																
9																
10																
11																
12																

## SALAIRES MOYENS 2016 PAR TRANCHE D'ANCIENNETE

Pour chaque niveau, en fonction du sexe et de la tranche d'ancienneté, il convient d'inscrire la moyenne arithmétique pondérée (MAP) des rémunérations calculée selon les instructions figurant dans les tableaux susvisés.

Niveaux	SALAIRES MENSUELS MOYENS 2016									
	HOMMES					FEMMES				
	Nbre	Ancienneté				Nbre	Ancienneté			
		< à 3 ans	≥ à 3ans et < à 10 ans	≥ à 10 ans et < à 15 ans	≥ à 15 ans		< à 3 ans	≥ à 3ans et < à 10 ans	≥ à 10 ans et < à 15 ans	≥ à 15 ans
1										
2										
3										
4										
5										
6										

### SALAIRES MENSUELS OU ANNUELS MOYENS 2016

7A(*)										
7B(*)										
SALAIRES ANNUELS MOYENS 2016										
8										
9										
10										
11										
12										

## SALAIRES MOYENS 2017 PAR TRANCHE D'ANCIENNETE

Pour chaque niveau, en fonction du sexe et de la tranche d'ancienneté, il convient d'inscrire la moyenne arithmétique pondérée (MAP) des rémunérations calculée selon les instructions figurant aux pages 11 et 12.

Niveaux	SALAIRES MENSUELS MOYENS 2017									
	HOMMES					FEMMES				
	Nbre	Ancienneté				Nbre	Ancienneté			
		< à 3 ans	≥ à 3ans et < à 10 ans	≥ à 10 ans et < à 15 ans	≥ à 15 ans		< à 3 ans	≥ à 3ans et < à 10 ans	≥ à 10 ans et < à 15 ans	≥ à 15 ans
1										
2										
3										
4										
5										
6										

### SALAIRES MENSUELS OU ANNUELS MOYENS 2017

7A(*)										
7B(*)										
SALAIRES ANNUELS MOYENS 2017										
8										
9										
10										
11										
12										

*(\*) les lignes 7A et 7B sont à remplir en rémunération mensuelle (poue la 7A) ou en rémunération annuelle (pour la 7B).*

## ACCESSOIRES DE SALAIRES 2017

## ELEMENTS DE REMUNERATION NON PORTES SUR LES TABLEAUX DE L'ANNEXE II

## 1. 13ème mois

OUI  NON 

Date(s) de paiement :

Modalités de calcul :

## 2. 14ème mois

OUI  NON 

Date(s) de paiement :

Modalités de calcul :

## 3. Prime de vacances

OUI  NON 

Date(s) de paiement :

Modalités de calcul :

## 4. Prime d'ancienneté

Cette prime est-elle calculée selon les dispositions de la Convention collective, sur les R.M.M.G. (Rémunérations Minimales Mensuelles Garanties) ?

OUI  NON 

Cette prime est-elle calculée sur les salaires réels ?

OUI  NON 

Au-delà de 15 années d'ancienneté, cette prime est-elle calculée sur l'ancienneté réelle ?

OUI  NON 

## 5. Primes liées à l'environnement de travail

OUI  NON *(travaux pénibles et salissants ...)*

Intitulé(s) :

Groupe(s) de salariés concernés :

Pourcentage moyen, mensuel ou annuel, des primes sur les salaires individuels de base des intéressés :

%



**6. Prime(s) de transport**, autre(s) que la participation des employeurs au financement des transports publics urbains

OUI  NON

Date(s) de paiement :

Modalités de calcul :

**7. Heures supplémentaires**

OUI  NON

Nombre d'heures supplémentaires en moyenne mensuelle :

**8. Primes de nuit - de dimanche - de jours fériés travaillés**

OUI  NON

Intitulé(s) :

Groupe(s) de salariés concernés :

Pourcentage moyen, mensuel ou annuel, des primes sur les salaires individuels de base des intéressés :

%

**9. Participation aux résultats de l'entreprise**

Avez-vous conclu un accord de participation aux résultats de l'entreprise ?

OUI  NON

Dans l'affirmative, montant de la participation versée en 2017 :

Pourcentage de la participation par rapport au salaire mensuel pour chaque salarié :

%

**10. Prime d'intéressement**

Avez-vous conclu un accord d'intéressement au niveau de l'entreprise ?

OUI  NON

Dans l'affirmative, montant global de l'intéressement versé en 2017, en pourcentage des salaires :

%

**11. Autre forme d'intéressement** (à l'exclusion de la participation)

OUI  NON

Précisez la nature des autres formes d'intéressement :

## SALARIES REMUNERES AUX MINIMA CONVENTIONNELS EN 2017

Pour pouvoir négocier la politique salariale au niveau de la branche professionnelle et mesurer précisément l'impact des mesures proposées, nous vous demandons de préciser dans le tableau suivant le nombre de salariés rémunérés en 2017 à hauteur des salaires minima conventionnels, et ce pour chaque niveau de classification.

NIVEAU	MINIMA CONVENTIONNELS EN FEVRIER 2017 (euros)	NOMBRE DE SALARIES	
		Hommes	Femmes
1	1 504,5		
2	1 523,5		
3	1 582,1		
4	1 745,9		
5	1 942,4		
6	2 203,5		
7A	2 409,1		
7B	30 234		
8	36 317,2		
9	42 794,6		
10	50 199,4		
11	58 532,5		
12	67 787		

## EMPLOI - NATURES DE CONTRATS

## EFFECTIFS SOUS CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (\*)

SECTEUR D'ACTIVITE	CATEGORIE PROF.	31 DECEMBRE 2016						31 DECEMBRE 2017					
		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		Total C.D.I	Temps Plein	Temps Partiel	Total C.D.I	Temps Plein	Temps Partiel	Total C.D.I	Temps Plein	Temps Partiel	Total C.D.I	Temps Plein	Temps Partiel
PRODUCTION	Ouvriers Employés												
	Techniciens AM												
	Cadres												
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	Ouvriers Employés												
	Techniciens AM												
	Cadres												
COMMERCIAL et MARKETING	Employés												
	Techniciens AM												
	Cadres												
LOGISTIQUE	Ouvriers Employés												
	Techniciens AM												
	Cadres												
ADMINISTRATIF	Employés												
	Techniciens AM												
	Cadres												
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## EMPLOI - EFFECTIFS

## EFFECTIFS SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE (1/2)

SECTEUR D'ACTIVITE	CATEGORIE PROF	31 DECEMBRE 2016							
		HOMMES				FEMMES			
		Total C.D.D	Durée Moyenne *	Temps Plein	Temps Partiel	Total C.D.D	Durée Moyenne *	Temps Plein	Temps Partiel
PRODUCTION	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
COMMERCIAL et MARKETING	Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
LOGISTIQUE	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
ADMINISTRATIF	Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0	0	0	0	0

\* Durée moyenne des CDD, renouvellement compris, exprimée en semaines.

## EFFECTIFS SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE (2/2)

SECTEUR D'ACTIVITE	CATEGORIE PROF	31 DECEMBRE 2017							
		HOMMES				FEMMES			
		Total C.D.D	Durée Moyenne *	Temps Plein	Temps Partiel	Total C.D.D	Durée Moyenne *	Temps Plein	Temps Partiel
PRODUCTION	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
COMMERCIAL et MARKETING	Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
LOGISTIQUE	Ouvriers Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
ADMINISTRATIF	Employés								
	Techniciens AM								
	Cadres								
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0	0	0	0	0

\* Durée moyenne des CDD, renouvellement compris, exprimée en semaines.

### MOTIF DE RECOURS AUX CDD

MOTIF DE RECOURS AUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE	31 DECEMBRE 2016		31 DECEMBRE 2017	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Accroissement temporaire d'activité				
Remplacement de salariés absents				
Autres (préciser):				
-				
-				
-				
Total CDD	0	0	0	0

## EMPLOI - AGES

## REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DE L'FFECTIF TOTAL (1/2)

Niveaux	Moins de 26 ans				26 à 29 ans				30 à 39 ans				40 à 44 ans			
	au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DE L'EFFECTIF TOTAL (2/2)

Niveaux	45 à 49 ans				50 à 54 ans				55 à 59 ans				Plus de 60 ans			
	au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## EMPLOI - MOBILITE

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL

*(Ces données figurent dans le Rapport annuel unique et dans le bilan social)*

EMBAUCHES	2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Nbre total d'embauches</b>	0	0	0	0	0	0
dont Employés, ouvriers	0	0	0	0	0	0
Techniciens et Agents de Maîtrise	0	0	0	0	0	0
Cadres	0	0	0	0	0	0
<b>Embauches en CDI</b>			0			0
dont Employés, ouvriers			0			0
Techniciens et Agents de Maîtrise			0			0
Cadres			0			0
<b>Embauches en CDD <sup>(1)</sup></b>			0			0
dont Employés, ouvriers			0			0
Techniciens et Agents de Maîtrise			0			0
Cadres			0			0

**(1) Parmi les embauches en CDD, nombre de CDD transformés en CDI :**

en 2016

en 2017



DEPARTS	2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Nombre total de départs</b>	0	0	0	0	0	0
dont Employés, ouvriers			0			0
Techniciens et Agents de Maîtrise			0			0
Cadres			0			0
<b>Motifs de départs</b>						
démission			0			0
licenciement pour motif économique			0			0
licenciement pour motif personnel			0			0
fin de CDD			0			0
rupture conventionnelle			0			0
départ volontaire à la retraite			0			0
mise à la retraite			0			0
Fin de période d'essai initiative salarié ou employeur			0			0
autres motifs de départ (préciser) :			0			0
			0			0
			0			0
<b>MUTATIONS DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT OU FILIALE</b>						
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Nombre total de mutations</b>	0	0	0	0	0	0
dont Employés, ouvriers			0			0
Techniciens et Agents de Maîtrise			0			0
Cadres			0			0
<b>PASSAGE A UN NIVEAU SUPERIEUR</b>						
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Nombre total de promotions</b>	0	0	0	0	0	0
dont Employés, ouvriers			0			0
Techniciens et Agents de Maîtrise			0			0
Cadres			0			0

## EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Par accord du 2 avril 2015, la branche s'est engagée à intégrer dans le rapport annuel, une analyse de situation comparée entre les hommes et les femmes comportant sept indicateurs. Nous rappelons aux entreprises qu'il est impératif qu'elles répondent aux tableaux des annexes qui précèdent dans la mesure où ils vont nous permettre de satisfaire à cinq indicateurs sur sept. S'agissant des deux indicateurs pour lesquels nous ne pouvons tirer aucune donnée à partir des tableaux précédents, il convient de répondre aux questions suivantes :

**1. Nombre de salariés ayant changé de niveau (supérieur)** Hommes: en 2016:  en 2017:   
Femmes: en 2016:  en 2017:

**2. Mesures visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes**

En 2017, avez-vous mis en œuvre des mesures tendant à supprimer les écarts de rémunération non justifiés entre les femmes et les hommes ?

OUI  NON

Dans l'affirmative, quelles ont été ces mesures ?

Quel a été le budget consacré ?

Ce budget a-t-il été pris sur l'enveloppe pour les augmentations annuelles ?

OUI  NON

Ce budget était-il spécifique ?

OUI  NON

Autre :

**CONTRAT DE GENERATION (dernière année)**

Avez-vous un accord d'entreprise ou plan d'action relatif au contrat de génération en vigueur en 2017 ? OUI  NON

**DEVELOPPEMENT DES TRANSMISSIONS DES COMPETENCES PAR LES SENIORS**

Avez-vous sollicité vos salariés âgés de plus de 50 ans (45 ans si TH) pour intégrer les jurys d'examen VAE ou CQP ? OUI  NON

Si oui, combien de sollicitations ?

**DEVELOPPEMENT DE LA MIXITE DES EMPLOIS ET DE LA COOPERATION INTERGENERATIONNELLE**